



## *AVIS PUBLIC*

### AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) informe la population qu'une soirée d'audience publique se tiendra le mardi 6 novembre 2012, spécifiquement sur le **projet de cadre d'organisation scolaire 2013-2016** soumis à la consultation.

- Lieu :** Centre de formation des Nouvelles-Technologies  
75, rue Duquet  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5R8
- Date :** Le mardi 6 novembre 2012 à 19 h
- \*Inscription :** Les intervenants qui désirent s'exprimer doivent :
- s'inscrire, en communiquant au 450 974-7000, poste 2112
  - et déposer un avis écrit.
- Le tout, **au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012 à midi.**

Les modalités quant au déroulement de cette audience seront communiquées aux personnes qui se seront inscrites.

Pour dépôt de l'avis écrit :

Audience publique CSSMI  
Direction du service des affaires corporatives et des communications  
430, boulevard Arthur-Sauvé, 5<sup>e</sup> étage  
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

ou par courriel à : [audience.publique@cssmi.qc.ca](mailto:audience.publique@cssmi.qc.ca)

Donné à Saint-Eustache, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2012.

Le secrétaire général,

Jonathan Desjardins Mallette

[www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca)

LE MARDI 6 NOVEMBRE 2012  
Centre de formation des Nouvelles-Technologies, Sainte-Thérèse  
La rencontre débute à 19 h

## AUDIENCE PUBLIQUE

### Cadre d'organisation scolaire 2013-2016

#### Mise en contexte :

L'audience publique est un moment où le public est invité à exprimer son point de vue aux commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles concernant le Cadre d'organisation scolaire 2013-2016. Les commissaires souhaitent ainsi consulter la population avant de prendre leurs décisions finales lors de la séance du mardi 11 décembre 2012. L'audience publique n'étant pas une rencontre de délibération, la présidence ne permet aucune interaction entre les commissaires et le public au cours de la soirée, sous réserve de questions d'éclaircissement d'un commissaire.

#### Consignes :

- Toutes les personnes qui désirent prendre la parole doivent avoir préalablement inscrit leur nom sur la liste des intervenants et avoir remis un avis écrit au plus tard le **jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012 à midi**.
  - Les personnes intéressées doivent s'inscrire en communiquant au 450 974-7000, poste 2112, à la Direction du service des affaires corporatives et des communications de la CSSMI.
  - Pour dépôt de l'avis écrit :  
Audience publique CSSMI  
Direction du service des affaires corporatives et des communications  
430, boulevard Arthur-Sauvé, 5<sup>e</sup> étage  
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6  
ou par courriel à : [audience.publique@cssmi.qc.ca](mailto:audience.publique@cssmi.qc.ca)
  - Une fois inscrites, ces personnes seront contactées par la Direction du service des affaires corporatives et des communications afin de connaître l'heure à laquelle elles doivent prendre la parole.
- Lors de l'audience publique, ces personnes inscrites seront appelées à prendre la parole à tour de rôle, en fonction du sujet abordé, selon l'ordre établi (heure de passage).
- Un maximum de **3 minutes** est alloué à chaque personne qui désire prendre la parole. Chacune des interventions sera chronométrée afin de permettre à tous d'être entendus.
- Chaque personne qui prend la parole doit :
  - S'identifier;
  - Mentionner si elle représente un groupe ou si elle vient en son nom personnel;
  - Exposer brièvement, mais clairement, au président de la commission d'étude éducative, M. Pierre Bertrand, l'objet de sa question ou de son intervention.